

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU	20 DECEMBRE 2011	
HEURE OUVERTURE	19 H 00	
HEURE DE CLOTURE	21 H	
CONSEILLERS EN EXERCICE	PRESENTS :	6
PRESENTS	Mr BAILLY Christian	MME ANSELMETTI Mireille
		Mr ANDREVON Gilles
	Mr TISSOT ROSSET	Mr GARZON Marc
EXCUSES		
ABSENTS	Mr CAILLES Alain	
POUVOIRS		
SECRETAIRE DE SEANCE	: Mr ANDREVON Gilles	

REUNION DE BUREAU

ORDRE DU JOUR

REUNION DE BUREAU

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 30 NOVEMBRE 2011
- Débat d'orientation budgétaire 2012
- Prise en charge de la location du remplaçant du chef d'exploitation
- Demande de subvention DETR

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

1- NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Syndical nomme Monsieur ANDREVON Gilles, secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2011

Aucune remarque n'a été faite par les membres du syndicat.

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5722-1 à L 5722-9 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011/3248 du 26 décembre 2011 portant transformation du SIVOM PAYS DE FAVERGES en SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

VU les statuts du SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

Il est proposé au conseil syndical de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires à adopter pour l'exercice 2012.

Ce débat est l'occasion, dans un souci de transparence et bonne information des délégués du syndicat, d'aborder les actions engagées et futures menées par notre structure ainsi que les masses budgétaires afférentes.

L'instruction budgétaire et comptable M43 s'applique à notre syndicat

Un rappel s'impose : (voir document ci-joint)

- **HISTORIQUE FINANCIER**
- l'évolution du compte administratif 2002 à 2010
- l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2002 à 2010
- l'évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2002 à 2010
- l'évolution des recettes HIVER - ETE de 2002 à 2010
- **LES RESULTATS DES SAISONS**
- hiver 2010/2011
- été 2011
- **LA DETTE**
- L'évolution de la dette de 2009 à 2014
- **INVESTISSEMENT 2011 - LUGE 4 SAISONS**
- Point sur l'opération luge 2011
- **INVESTISSEMENT 2012** par chapitre
- **FONCTIONNEMENT 2012** par chapitre

L'année 2012 sera axée sur les projets de :

- l'équipement et la valorisation de la Combe de la Sambuy ;
- l'amélioration des conditions d'accueil du public.

Après débat le conseil syndical **PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées pour l'année 2012.

(Voir power point DOB 2012)

4 - PRISE EN CHARGE DE LA LOCATION DU REMPLACANT DU CHEF D'EXPLOITATION

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical la difficulté de trouver une personne compétente pour remplacer le chef d'exploitation pendant son congé formation. C'est pourquoi, il propose de prendre en charge la location meublée de

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Monsieur Yves CLAIR originaire d'un autre département qui remplacera Monsieur GONTHIER jusqu'au 30 juin 2012.

Il convient donc de valider un bail de droit commun pour une habitation meublée avec l'agence immobilière ACP, 19 rue de la République à Faverges pour :

- Un location d'un appartement 2 pièces, situé au hameau de Neuwillard « les Chamillettes » à Seythenex
- un montant de 400,00 € /mois de décembre 2011 à juin 2012
- les charges étant à la charge d' Yves CLAIR d'un montant de 60 €/ mois

Le conseil syndical à l'unanimité

- approuve la proposition du Président ;
- autorise à valider le bail avec l'agence immobilière ACP de Faverges ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012.

5- DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Président expose que la préfecture a adressé une circulaire relative à la D.E.T.R, le 20 octobre dernier.

Le D.E.T.R. est issue de la fusion de la DGE (dotation Globale d'Equipeement), et est destinée à soutenir les projets d'investissement structurant des communes et des EPCI situé essentiellement en milieu rural dans les domaines suivants : économique, social, environnement et touristique.

le SIVU LA SAMBUY peut prétendre au titre des ces projets à vocation touristique - diversification de l'offre touristiques comme :

- L'équipement et valorisation de la Combe de la Sambuy au sommet du télésiège
- L'amélioration des conditions d'accueil du public.

CES DEPENSES SONT ESTIMEES A :

Le dossier papier et numérique doit être adressée au plus tard le 6 janvier à la préfecture.

Montant des dépenses sont subventionnables à partir de 150 000 € et plafonnées à 1 million d'euros HT

DEPENSES		RECETTES		
DEPENSES D'ETUDES	HT	ORIGINE FINANCEMENT	HT	TAUX
Assistance pour l'équipement et la valorisation de la Combe	6 500.00	FNADT	30 000.00	7.50 %
Maîtrise d'œuvre pour l'équipement et la valorisation de la Combe	4 500.00	DETR 2012	139 646.50	35.00 %
Conception des panneaux et signalétique interprétation pour la valorisation de la Combe	13 000.00	TOTAL SUBVENTIONS	169 646.50	42.50 %
Assistance pour le bâtiment d'accueil	3 990.00	AUTOFINANCEMENT	229 343.50	57.50 %
Etude de maîtrise d'œuvre bâtiment	30 000.00			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Equipement et valorisation de la Combe				
Zone exploration + sport aventure	43 500.00			
Zone de proximité	16 400.00			
Zone 100 % accessible	31 100.00			
Bâtiment d'accueil	250 000.00			
TOTAL	398 990.00	TOTAL	398 990.00	100%

L'assemblée délibérante du syndicat, réunie en date du 20 DECEMBRE 2011,

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

- après avoir entendu l'exposé du Président ;
- approuve les projets ;
- l'autorise à solliciter une subvention auprès de la préfecture de Haute Savoie afin d'aider à financer cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à **398 990.00** €;
- l'autorise à signer tous les documents et pièces nécessaires à la réalisation du projet ;
- décide d'inscrire cette dépense au budget d'investissement 2012 du syndicat ;
- précise les délais de réalisation prévisionnelle de l'opération : date de démarrage **mai 2012** ,date d'achèvement **31 décembre 2012**, travaux terminés et payés dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- s'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ;
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

6- DM 2011/3

Les crédits ont été votés au budget primitif 2011 en février et annulés par la DM 2011/1 à la demande du Trésor Public. Le syndicat gère un budget en M43 et a l'obligation d'inscrire les écritures de cession au BP alors que les communes gèrent en M14 et n'inscrivent pas ces crédits. C'est pourquoi, le trésor public a été induit en erreur .De ce fait, il est donc nécessaire d'inscrire comme suit au :

FONCTIONNEMENT		
675	Valeur comptable d'éléments d'actif cédés	+ 86 857.35
INVESTISSEMENT		
2156	Matériel d'exploitation de transport (luge)	+ 86 857.35

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Président lève la séance à 21 H.